

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_07

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 030-213000201-20260321-D2026_07-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
17/03/2026

Date de l'affichage :
17/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars à 10 heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati
Moulet, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procurations :

Absents excusés :

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Kati Moulet

Délibération n°D2026_07 : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présidé de droit par Monsieur le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus
de la société civile, le président étant compté à part.

Monsieur le Maire propose de fixer à **quatre élus et quatre représentants des associations** le nombre de
membres. Il appelle les conseillers à délibérer sur cette proposition.

Parmi les membres nommés, la Loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Associations de personnes âgées et de retraités,
- Associations de personnes handicapées,
- Associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- Associations familiales dont le représentant est désigné par l'union départementale des associations
familiales (UDAF).

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein **au scrutin de listes à la proportionnelle au plus
fort reste.**

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

Liste A : Kati Moulet, Elodie Dolhadille Jansen, Philippe Baillot, Didier Lebois

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Vote nul : 0

Votes blancs : 3

Exprimés : 16

Liste A : 16 voix

Sont élus : Kati Moulet, Elodie Dolhadille Jansen, Philippe Baillot, Didier Lebois

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of the secretary of the meeting.

Le Maire, André BRUNDU

